

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2013

Publication : 16/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT des ALPES- MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 100413\_D0017

Nbre de Conseillers  
en exercice : 29  
présents : 22  
votants : 26

**O B J E T: Demande de subventions pour les travaux d'extension du bâtiment de la  
mairie principale.**

L'AN DEUX MIL TREIZE ET LE MERCREDI 10 AVRIL A 17 H 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE LE JEUDI 04 AVRIL, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

22 ETAIENT PRESENTS : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, M. Roger DROUIN, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

4 POUVOIRS : Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN.

3 ABSENTS : M. Bruno LAMY, Mme Marie-France LANGLOIS, Mlle Lydie AUDDINO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. le Maire

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** la délibération du 25 juillet 2012 autorisant Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la première tranche de travaux,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de distinguer le coût des travaux d'extension du bâtiment de la mairie principale du coût de la création des commerces et de l'accès PMR, et ce, afin de solliciter les subventionnements dédiés à ce type de dépenses,

**CONSIDERANT** que le coût prévisionnel de ces travaux d'extension s'élève à la somme de 1 091 750 € H.T. ;

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le coût de la dépense prévisionnelle estimé à 1 091 750 € H.T. ;
- d'autoriser le maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de financer ces travaux ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions ci-dessus par :

**20 VOIX POUR** : M. Michel MEÏNI, M. Bruno BETTATI, Mme Claude BRUN, Mme Marion DWERNICKI, M. Jean-François FOUREL, M. Jean-Louis TRANI, Mme Vanessa SIEGEL, M. André ROGGERI, Mme Monique TOSELLO, Mme Laurence SCIARRI, M. Olivier RENAUDO, M. Jean-Marie CUER, M. Bernard HULLIN, M. Jean-Marie VALENZA, Mlle Nathalie DURAND, Melle Barbara MERLINO, M. Alexis FONTAINE, Mme Laetitia ROUBAUD représentée par M. Bruno BETTATI, Melle Claire BAGNIS représentée par Mlle Barbara MERLINO, M. Roger DROUIN.

**6 ABSTENTIONS** : M. Jean-Pierre ALFONSI représenté par M. François OCELLI, Mme Annie PIGNAL, M. François OCELLI, Mme Pascale MONROLIN, M. Philippe SCOTTO représenté par Mme Pascale MONROLIN, M. Frédéric LEFEVRE.

**VOIX CONTRE** : Néant

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire,  
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Michel MEÏNI

**COMMUNE DE LA GAUDE**

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT**

**Travaux d'extension du bâtiment de la mairie principale**

<b>DEPENSES</b>	<b>H.T.</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>Travaux</b>	<b>1 091 750 €</b>	<b>Conseil général (10 %)</b>	<b>109 175 €</b>
		<b>Conseil Régional (20 %)</b>	<b>218 350 €</b>
		<b>Auto financement (70%)</b>	<b>764 225 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 091 750 €</b>		<b>1 091 750 €</b>